



Saisie de véhicule automobile

Par **michel59159**, le **29/09/2015 à 08:54**

Bonjour,

Mon épouse et moi même sommes mariés avec un contrat de mariage en séparation de biens. Nous possédons une voiture en commun, la carte grise est à nos 2 noms. Je suis menacé de saisie pour des emprunts que j'ai fait en mon nom propre. Mon épouse utilise ce véhicule pour se rendre au travail. Peut-on le saisir ?

Merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **29/09/2015 à 09:20**

bonjour,

le propriétaire du véhicule est celui qui figure sur la facture d'achat.

si la facture est au nom de votre épouse, le véhicule lui appartient.

salutations